

DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIÈRE ALIMENTATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

(Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 ; vu l'arrêté interministériel en date du 28 juillet 2004)

SERVICE :

.....

Nom : Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

.....

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/ bureau/secteur) :

.....

Adresse du lieu d'affectation :

.....

- demande l'ouverture d'un compte épargne-temps dans les conditions où ce dispositif est mi œuvre au ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et dan établissements publics en relevant.
- demande un premier versement sur ce compte épargne-temps de jours de congés non pris.

Détail de la demande : année de référence concernée

Droits à congés (en jours) au titre de l'année de référence	Nbre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence	Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence	Nbre de jours de congés reporté sur l'année suivante	Nbre de jours de congés dont le versement au CET est demandé

Lieu et date de la demande :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision du service gestionnaire des congés OUI NON

Observations :

Date :

Signature :

Un agent ne peut ouvrir plusieurs CET simultanément dans la fonction publique de l'État.